

**RAPPORT N° 02/6-56**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE GAZON SYNTHETIQUE SABLE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration des conditions de sécurité dans les écoles, la Commune envisage de procéder à la mise en œuvre de gazon synthétique sablé dans la cour de récréation des écoles suivantes :

- Maternelle Les Flamboyants,
- Maternelle Rivière II,
- Maternelle Canal Brûlé,
- Maternelle Claude Debussy,
- Maternelle Eudoxie Nonge,
- Maternelle Les Cocotiers.

Ces travaux consisteront notamment en la :

- préparation du sol,
- mise en œuvre de gazon synthétique sablé,
- mise en œuvre de bordures.

Le coût global de l'ensemble est estimé à 230 000 € TTC.

Le financement est de :

- Région                    70%,
- Commune                30%.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2002.

Compte tenu que les travaux doivent commencer pendant les congés scolaires, de la date prévue du prochain Conseil Municipal (décembre 2002) et des délais administratifs pour la procédure, l'avis d'appel public a été publié dans les journaux locaux.

Je vous demande, en conséquence :

## RAPPORT N° 02/6-56

1. d'approuver le projet de mise en œuvre de gazon synthétique sablé ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
  - enveloppe budgétaire : Budget principal 2002 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23/ Article 23.13 ;
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
4. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
5. d'autoriser la passation du (des) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/6-56  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 04 octobre 2002**

**OBJET**

**TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE GAZON SYNTHETIQUE SABLE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecoles et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de mise en œuvre de gazon synthétique sablé dans les cours de récréation d'écoles.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2002 - Chapitre 23/ Article 23.13.

## DELIBERATION N° 02/6-56

### ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

### ARTICLE 5

Autorise la passation du (des) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

### ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 11 OCT. 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

